



**Séance du Lundi 04 juillet 2016.**

L'An Deux Mille Seize, le lundi 04 juillet à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents :

19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LE BRIAND – S. LAATIRISS – E. ETE – C. TAWAB  
KEBAY – A. ZERKAL – S. BELLAHMER – P. LOUISON – J. BORTOLI – C. VAZQUEZ –  
M. SOILHI – Y BOUKANTAR – Y. ITOUA – C. RENKLICAY – C. MABANZA –  
S. GIBERT – S. GAUBIER.

Absents excusés représentés :

9

P. TROADEC représenté par F. OGBI - F. N'DOMBELE représenté par Y. BOUKANTAR -  
M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND -  
I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO - G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS -  
T. DIAWARA représentée par C. TAWAB – L. HERGAUX représentée par D. ATIG -  
C. M' PIANA représentée par S. GAUBIER.

Absents excusés :

3

M. GAMINETTE – A. QUAROUACH - G. BINOIS.

Absents :

4

S. BENDIAB – D. DIARRA – K. OUKBI – A. LAMOTHE.

**Délibération n° DEL-2016-0059 : Avis de la Chambre Régionale des Comptes.**

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relatives aux droit et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** le Code des juridictions financières,

**Considérant** que le Maire de la Commune a reçu le 20 juin 2016 l'avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Île de France, sur le budget primitif 2016 et le compte administratif 2015, et qu'il doit être communiqué à l'assemblée délibérante dans sa séance la plus proche,

**Prend acte** de la communication au Conseil Municipal de l'avis de la Chambre Régionale,

**Constata** que la Chambre pointe les difficultés budgétaires de la ville, identifie l'effet de ciseau, et n'évoque aucunement une mauvaise gestion ou une absence de maîtrise de la Municipalité, bien au contraire, puisque la Chambre invite la collectivité à poursuivre sa stratégie de redressement.

**Relève** que la Chambre n'a pas pris en compte des éléments qui pèsent très fortement sur le budget communal, dont :

- Les diminutions conséquentes des subventions (entre 2014 et 2015 : -1 635 000 €, et - 2 035 000 € sans la subvention exceptionnelle) du fait notamment des réductions des aides de l'ensemble des partenaires (Département, Région, CAF, etc).
- La forte baisse des bases de taxe foncière sur les propriétés non-bâties, liée à une disposition de la loi de finances 2016 et qui représente une perte de recettes d'environ 800 000 €.
- L'obligation de rembourser 205 000 € de taxe foncière sur les propriétés non-bâties payée en 2015 par le Conseil Départemental.
- Les impacts sur la masse salariale en 2015 et en 2016 des réformes statutaires, des augmentations de taux des cotisations sociales et de la réforme sur les rythmes scolaires.

**Demande** à Madame la Préfète que la question budgétaire de la ville soit également traitée dans le cadre de l'élaboration de nouvelles perspectives pour Grigny, au titre notamment de la mise en œuvre du Contrat d'intérêt National et sa déclinaison Grignoise.

**Sollicite** Madame la Préfète pour travailler ensemble une alternative aux préconisations de la Chambre, qui viserait à :

- **Un recours à l'emprunt 2016 à 4 M€**, soit - 1 M€ par rapport aux 5 M€ souhaités lors du vote du BP et nécessaires au financement du programme d'investissements (hors reprise des déficits antérieurs). La Caisse des dépôts et consignations pourrait prêter 2 M€ et les banques sollicitées réservent leurs engagements à septembre, dans l'attente de l'arbitrage préfectoral sur les Budgets 2016.
- **Et une réduction équivalente de 1 M€ du programme d'investissements** (en solde : dépenses – recettes de subventions). L'administration communale établit actuellement une liste des projets qui pourraient être ajournés et ceux pour lesquels il ne peut pas être envisagé de décalage. Ce document pourrait faire l'objet d'une présentation et d'un arbitrage avec les services préfectoraux.

Y seront inclus les travaux liés aux fortes précipitations et inondations de ces dernières semaines qui sont évalués à 600 000 € ; un dossier de demande d'aides au titre des dotations « catastrophes naturelles » est en cours d'élaboration (délibération au CM du

04 juillet) tant au titre des dispositifs de l'État, que de ceux de la Région et du département.

- **Une attribution complémentaire du fond de soutien à l'investissement** au titre de travaux de réhabilitation et d'économies d'énergie des équipements municipaux et du programme de mise aux normes « personnes à mobilité réduite » et ceci sur la base du dossier déposé par la ville (le projet de maison publique de santé a d'ores et déjà été retenu).
- **L'attribution d'une dotation de politique de la ville exceptionnelle de 1,5 M€** (800 K€ étant déjà inscrits au budget de fonctionnement 2016).
- **L'attribution d'une subvention exceptionnelle d'1 M€**, au regard plus spécifiquement de la perte de produit fiscal

**Sollicite** auprès du Gouvernement :

- **De geler, par mesure dérogatoire, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement** au montant de 2014, sur une période de quatre années dans l'attente des retombées escomptées des opérations d'aménagements, notamment au centre ville.
- **D'examiner** un changement des textes régissant le versement des attributions de péréquation aux communes et d'en prévoir la mensualisation, à l'instar de la D. G. F.

Ainsi délibère les jour, mois et an susdits,

  
Le Maire,  
Philippe RIO

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le :*

*Transmis en Préfecture le :*

**12 JUL. 2016**

**12 JUL. 2016**